



CAAHM

133, rue de la Ganzau

67100 STRASBOURG

Pôle Handicap et Insertion

1. EDITORIAL

La synergie entre les 4 services d'accueil de jour de l'ARSEA, impulsée par la mise en place d'une direction unique depuis fin 2023, a concrètement été mise en œuvre lors d'une journée pédagogique qui a rassemblé les équipes des 4 services. Une matinée d'activités partagées a permis aux salariés de faire connaissance et d'échanger sur leurs pratiques respectives. L'après-midi a été consacré à la réflexion sur le cœur de métier des accueils de jour : la construction avec les bénéficiaires de leur projet personnalisé d'accompagnement.

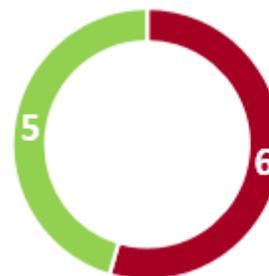
Outre ces temps d'échanges professionnels, le CAAHM a poursuivi sa dynamique d'ouverture à son environnement en se rapprochant du centre socio-culturel du Neuhof et en participant à une manifestation du CSC dans le cadre de « Strasbourg, Capitale Mondiale du Livre ».

La participation de bénéficiaires aux journées du CREAI consacrées à l'auto-détermination témoigne de l'engagement du CAAHM à la promotion de l'inclusion et de la participation sociale des personnes en situation de handicap qu'il accompagne.

L'ACTIVITE

	2022	2023	2024
AGREMENT*	65	65	65
JOURNEES THEORIQUES	13 455	13 455	13 455
JOURNEES PREVISIONNELLES	12 150	12 150	12 150
JOURNEES REALISEES	11 175	11 607	10 390
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	65	64	61
TAUX D'OCCUPATION	83,05%	86,27%	77,22%
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	91,98%	95,53%	85,51%
NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	65	64	67

MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)



■ Sorties
■ Admissions

Répartition de la population par âge/sexe au 31/12/2024

Le CAAHM accueille 31 femmes et 30 hommes dont la répartition est présentée dans le tableau ci-après.

Tranches	Hommes	Femmes	Total	%
60 et +	2	1	3	5
55 à 59 ans	0	1	1	2
50 à 54 ans	1	2	3	5
45 à 49 ans	1	1	2	3
40 à 44 ans	3	3	6	10
35 à 39 ans	4	6	10	16
30 à 34 ans	7	8	15	25
25 à 29 ans	7	7	14	23
20 à 24 ans	5	2	7	11
TOTAL	30	31	61	100

Pour l'année 2024, la moyenne d'âge des bénéficiaires du CAAHM est de 31 ans, ce qui représente un rajeunissement par rapport à 2023 (moyenne d'âge de 25 ans). Le public accueilli demeure, comme pour les années précédentes, un public relativement jeune ; 75 % des bénéficiaires ont moins de 40 ans, 20 % se situent entre 40 et 59 ans et 5% ont plus de 60 ans.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

Atelier Tri à la Banque Alimentaire à Illkirch – activité inclusive :

Depuis le mois de mars 2024, un groupe de 4 bénéficiaires, et une éducatrice du CAAHM se rend une fois par mois à la banque alimentaire d'Illkirch pour faire du tri des denrées qui seront acheminées vers les différentes associations caritatives. Actuellement, ils sont 9 bénévoles du CAAHM, très motivés se relayant à tour de rôle.

Objectifs :

- Favoriser l'inclusion sociale et valoriser les compétences des bénéficiaires
- Développer l'autonomie et la confiance en soi ç travers une mission solidaire
- Sensibiliser aux enjeux de l'aire alimentaire et de la lutte contre le gaspillage
- Renforcer les compétences sociales et le travail en équipe

Ce projet s'appuie sur une collaboration étroite entre le Caahm et la Banque alimentaire pour garantir une expérience enrichissante et adaptée à chaque participant.

Journée Olymcaahm

Le 9 Juillet 2024 s'est tenue la première édition des olympiades du CAAHM, baptisée par les bénéficiaire "les olymcaahm".

Cette journée en lien avec les jeux olympiques a été l'occasion pour l'équipe de proposer sur quelques mois des ateliers sur le thème de Paris 2024. Soit par des ateliers de bricolage pour préparer des décorations pour la journée Olymcaahm, soit au travers d'ateliers sportifs par la pratique de disciplines olympiques.

Nous avons également profité de cet évènement pour aller admirer, avec un groupe de bénéficiaires ayant participé régulièrement les mercredi après-midi aux activités Jeux olympiques (ateliers sportifs, quizz etc...), la flamme olympique de passage en Alsace.

3.2 Action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

Le CAAHM a noué au fil des années des partenariats solides afin de pouvoir accompagner les bénéficiaires dans les différentes étapes de leur parcours. En 2024, certains de ces partenariats ont été structurés de manière à devenir plus efficaces. Ainsi, l'accompagnement de bénéficiaires vers une activité professionnelle s'appuie désormais sur des modalités adaptées à chaque profil, en lien avec le service d'accompagnement social de l'ESAT. Les immersions peuvent se faire en temps partiel, à temps plein ou de manière perlée.

Des rencontres ou des temps d'activité partagée avec des jeunes d'ImPro et leurs éducateurs permettent à ces jeunes de découvrir le CAAHM et de pouvoir se projeter dans un accueil futur.

Les liens avec les Foyers d'Accueil Spécialisés ou Médicalisés, ou les Maisons d'Accueil Spécialisés sont également entretenus afin de permettre aux personnes accompagnées d'y faire des séjours de répit et/ou de préparer une future admission.

L'équipe du CAAHM s'appuie par ailleurs sur des services tels que les SAMSAH/SAVS pour accompagner les personnes et leurs familles à réaliser les démarches nécessaires à prévenir des situations de rupture de parcours.

3.3 Action de l'établissement sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

Deux ateliers « Vie intime, affective et sexuelle » ont été menés en 2024, accueillant chacun entre 6 et 8 personnes volontaires. Ces ateliers ont pour objectif d'apporter des informations sur les questions relationnelles et sexuelles aux personnes accompagnées, ainsi que d'être un lieu de parole et d'échange entre elles et avec les éducateurs autour de ces questions. Ils contribuent à leur équilibre et leur santé en leur permettant une meilleure compréhension de certains enjeux relationnels.



Par ailleurs, 2 bénéficiaires accompagnés d'une éducatrice ont participé aux journées sur l'auto-détermination : « Leurs choix, leurs droits » en octobre 2024 à STRASBOURG. Dans la continuité de cette action, l'équipe du CAAHM a proposé aux personnes accompagnées un nouvel atelier entièrement dédié à l'acquisition de compétences visant à favoriser leur autonomie, qui se mettra en place à partir de janvier 2025.

Le CAAHM propose, 2 fois par an, à 6 bénéficiaires de partir en Alsace, en Mini-Séjour dans le but de travailler la séparation avec la famille.

Ce mini-séjour offre aux bénéficiaires un moment de plaisir, de découverte et d'apprentissage, tout en leur permettant de développer leur autonomie dans un cadre bienveillant et sécurisé.

3.4 Action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

La démarche inclusive, déjà entamée depuis quelques années avec l'organisation d'ateliers artistiques dans des lieux ouverts à tous (ARES, PÔLES SUD, Maison du Théâtre), se poursuit avec la participation de bénéficiaires à des activités sportives animées par des éducateurs sportifs de la Ville de Strasbourg dans des équipements sportifs de la Ville en compagnie d'autres pratiquants. Deux fois par mois, deux éducatrices accompagnent également quelques personnes accueillies dans une activité de bénévolat au Secours Populaire.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Pilotage et de la démarche

La démarche qualité est pilotée par la Direction (directrice et cadre intermédiaire). De plus en plus, l'équipe pluri-professionnelle y est associée, ainsi que le CVS. Certains éléments de la démarche sont inscrits dans le plan d'action globale renseigné sur MSQualité. D'autres objectifs sont inscrits dans les différents plans tels que : le PPRM (plan de prévention des risques de maltraitance), PCA (plan de continuité de l'activité) ou PMS (plan de maîtrise sanitaire).

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

MSQualité est désormais utilisé par l'ensemble des salariés, essentiellement pour les déclarations d'événements indésirables et les plaintes et réclamations.

Le DUERP est complété, évalué et actualisé chaque année dans ce logiciel. Ce support permet une meilleure traçabilité et une visibilité de la continuité des actions menées année après année.

Le logiciel SILAO a été déployé au CAAHM courant 2024. Après le cycle de formation, son utilisation a débuté en septembre, suite au transfert de tous les dossiers des personnes accompagnées dans le logiciel. La prise en main de l'outil n'est pas encore optimale, mais son intérêt en termes de sécurisation et d'accessibilité des données est manifeste.



4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Les professionnels du CAAHM sont régulièrement sensibilisés à la nécessité d'interagir avec bienveillance non seulement envers les personnes accompagnées, mais également entre eux. La communication et le suivi du plan associatif de prévention des risques de maltraitance permet de faire un rappel de la vigilance à avoir. La charte de bienveillance a été transmise à l'équipe et sa version en FALC communiquée aux bénéficiaires. Des actions de formation contribuent aussi à promouvoir la bienveillance envers les bénéficiaires. La reprise de situations en réunion d'équipe ou en GAP vient soutenir cette réflexion.

Une information sur l'existence et le fonctionnement du Comité Ethique de l'ARSEA est effectuée une fois par an, et les professionnels sont invités à transmettre à cette instance les questionnements éthiques qui les préoccupent.

4.4 Gestion des risques

- **Gestion des événements indésirables**

La gestion des événements indésirables (EI) est du ressort de la Direction (directrice et cadre intermédiaire). Une communication sur la nature et le traitement des événements indésirables est effectuée lors du CVS. En 2024, 20 recueils d'EI ont été effectués. Une réflexion a été entamée en équipe pour voir comment associer les bénéficiaires à l'analyse et au traitement des EI.

- **Autres aspects de la gestion des risques**

- La procédure de recueil et distribution des médicaments a été revue et précisée afin de garantir la sécurité et la traçabilité du circuit du médicament au CAAHM. Pour mémoire, le CAAHM est un établissement qui ne dispose d'aucun professionnel médical ou para-médical. La distribution des médicaments consiste en une seule aide à la prise du traitement, à partir de la prescription médicale transmise au CAAHM.
- Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) a été actualisé, de même que le Plan de Mise en Sécurité pour lequel une alarme spécifique a été communiquée aux bénéficiaires et au personnel.



4.5 Formalisation des documents socles de la structure

Les documents de la loi 2002-2 ont été actualisés relativement récemment. Une précision a été apportée au règlement de fonctionnement, au paragraphe concernant l'usage du téléphone portable. Un rappel est fait sur le droit à l'image.

Par ailleurs, la procédure de recueil et de distribution du médicament a été précisée pour davantage de sécurité.

4.6 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

- Droits de la personne accompagnée

2 bénéficiaires ont participé avec une éducatrice aux journées « leurs choix, leurs droits ». La participation citoyenne et l'autodétermination ont été abordées et illustrées pendant ces 3 journées. Les 2 bénéficiaires ont largement profité de l'opportunité qui leur était donnée d'exprimer leur point de vue et leurs attentes sur ces thèmes.

- Expression et participation de la personne accompagnée

Depuis 2024, la place des personnes accueillies a évolué lors des CVS. Les demandes et remarques des bénéficiaires sont centrales lors des CVS, et sont abordées prioritairement. La prise de parole et l'expression de leur avis par les représentants des bénéficiaires au CVS est soutenue pendant toute la durée de la réunion.

Par ailleurs, un atelier d'expression a eu lieu tous les mardis après-midi de janvier à juin 2024. Cet atelier a rencontré un grand succès auprès des bénéficiaires y participant. Animé par 2 intervenants extérieurs, il a permis de donner vie à un podcast où chacun pouvait s'exprimer sur les sujets qui leur tenait à cœur. Enregistré et présenté aux familles et aux autres personnes accueillies lors de la fête d'été, ce projet a vu le jour grâce à notre partenariat avec l'association « A livre ouvert », qui a rendu possible l'intervention des professionnels.

Le podcast est désormais disponible sur leur site, offrant à tous la possibilité de découvrir le fruit de ce beau travail collectif.

- Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement

Les projets personnalisés sont toujours construits avec la personne accompagnée. En 2024, l'équipe éducative du CAAHM a suivi une formation d'une demi-journée sur le Projet Personnalisé, et notamment la manière de prendre en compte les aspirations de la personne accompagnée.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2024

RESSOURCES HUMAINES au 31/12/2024

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2022	2023	2024
15,57	16,20	14,80

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	13,60	0,60	1,00	9,67	1,58	0,00	0,75
CDD temporaire	0,20	0,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00
CDD remplacement	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Contrat aidé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	14,80	0,60	1,20	10,67	1,58	0,00	0,75

Départ :

Fin décembre 2024, Abir ABOU LIEFAHE, cadre intermédiaire du CAAHM, a quitté ses fonctions pour un poste similaire dans un autre établissement de l'ARSEA. Qu'elle soit remerciée pour son engagement et le travail accompli pendant sa présence au CAAHM.

Formations :

En 2024, plusieurs actions de formation ont été entreprises, en individuel ou en collectif.

L'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une journée d'approfondissement à la langue des signes française. Tout l'équipe a également participé, avec les équipes de 3 accueils de jour du Haut-Rhin à une journée de partage des pratiques et formation à l'élaboration du Projet Personnalisé.

L'ensemble de l'équipe a pu actualiser ses connaissances en manipulation des extincteurs (1 journée).

En individuel :

- Gestes et postures : 1 personne
- Habilitation électrique : 2 personnes
- SST initial : 4 personnes
- SST recyclage : 5 personnes
- L'approche Snoezelen : 1 personne
- S'approprier les nomenclatures SERAFIN : 1 personne
- Journées : « leurs choix, leurs droits » : 1 personne
- Exercer le rôle de tuteur en entreprise : 1 personne
- Initiation au FALC : 2 personnes
- MAKATON : 3 personnes
- PSSM : 4 personnes
- Préparation à la retraite : 1 personne



Les GAP qui sont en place depuis plusieurs années se sont poursuivis en 2024 ; ils sont très investis par l'équipe éducative qui y trouve une ressource et un lieu d'élaboration de références communes permettant de soutenir l'action éducative au quotidien.

Les journées pédagogiques sont également des temps de réflexion et de retour sur la pratique. Elles sont destinées à ajuster les propositions d'accompagnement et construire de nouveaux projets prenant en compte les aspirations et demandes des bénéficiaires.

6. CONCLUSION

L'année 2024 a permis de consolider l'utilisation du logiciel MSQualité, notamment pour le signalement par tout salarié des événements indésirables. C'est désormais aussi le support du DUERP (évaluation et actualisation). SILAO a petit à petit pris sa place dans les outils de travail des éducateurs, qui ont très rapidement investi les fonctions agenda et cahier de liaison.

Les projets 2025 :

- Issus des réflexions d'une journée pédagogique, les groupes « autonomie » et « PHV » seront mis en place dès le mois de janvier et concerneront une vingtaine de personnes accompagnées.
- Afin de suivre la mise en oeuvre des actions liées à l'amélioration de la qualité, un COPIL Qualité sera créé. Il sera ouvert à des bénéficiaires, des salariés, des membres du CVS et sera piloté par la direction.
- Bien que le CAAHM soit un service sans personnel médical ou para-médical, les accompagnements dispensés ont pour objectif de contribuer à maintenir la santé et prévenir les risques de maladie. Des partenariats seront réactivés ou initiés pour mener des actions d'information et de prévention.
- La formation de l'équipe éducative à la prise en compte des troubles du spectre autistique sera favorisée dans le cadre de participation à des colloques ou des conférences sur le sujet.
- L'ensemble de l'équipe, avec le soutien et la participation des bénéficiaires et du CVS, va préparer l'évaluation HAS qui aura lieu fin 2025.

Annie WEISSLOCKER Directrice

Avec la participation de l'équipe pluridisciplinaire du CAAHM